



## Lignes directrices et FAQ relatives à la Subvention pour l'optimisation en matière de numérique 2021

### Qu'est-ce que la Subvention pour l'optimisation en matière de numérique?

Le programme de subvention de l'Ontario Digital Main Street vise à aider les **petites entreprises brique et mortier** à adopter de nouvelles technologies. La Subvention pour l'optimisation en matière de numérique offre l'occasion d'entamer ce virage numérique. Issu d'un partenariat entre la province de l'Ontario, FedDEV Ontario et la Toronto Association of Business Improvement Areas et administré par l'Ontario BIA Association, le programme de subvention fournira des fonds qui permettront de livrer des formations, des mécanismes de soutien et des subventions aux petites entreprises qui veulent améliorer leurs capacités au moyen du virage numérique.

### Quels sont les objectifs de la Subvention pour l'optimisation en matière de numérique?

- **Soutenir** les petites entreprises brique et mortier grâce à une évaluation en ligne pour déterminer leurs besoins numériques.
- Transmettre des **connaissances** au moyen d'une formation en ligne sur les notions de base en matière de technologies numériques qui permettent de faire prospérer les entreprises et d'outiller les propriétaires des compétences en littératie numérique nécessaires à l'élaboration du Plan d'optimisation en matière numérique (PON).
- Fournir des **ressources** pour aider les petites entreprises brique et mortier admissibles à exécuter leur PON (subvention de 2 500 \$).





## Lignes directrices et FAQ relatives à la Subvention pour l'optimisation en matière de numérique 2021 *Suite*

### Qui est admissible ?

La subvention est offerte aux participants qui satisfont aux exigences suivantes :

#### Il doit s'agir d'une entreprise qui :

- possède un établissement **brique et mortier** permanent en Ontario.
- emploie de **1 à 50 personnes**.
- **n'a pas** reçu la subvention antérieurement.
- **paie** des impôts fonciers commerciaux (selon une évaluation commerciale), directement ou par l'entremise d'un loyer commercial.
- **est** une entreprise inscrite en Ontario et/ou une société.
- **est en affaires au moment de présenter la demande.**
- **est** ouvert au grand public pour les achats de biens et de services sur place - **PAS UNIQUEMENT UN GROSSISTE OU UN FABRICANT**
- **N'EST PAS** une entreprise qui fournit des services numériques à d'autres entreprises (p.ex., conception de sites Web, optimisation pour les moteurs de recherche, programmation).
- **N'EST PAS** une franchise, y compris les franchises appartenant à des particuliers et exploitées par ceux-ci.
- **N'EST PAS** un organisme de bienfaisance/sans but lucratif.
- **NE LOUE PAS** de l'espace de bureau sur une base temporaire (sur une base mensuelle).

- **N'EST PAS** un espace de travail partagé, comme un partage de pupitre ou un poste de travail attribué.
- **N'EST PAS** une entreprise entièrement en ligne.
- **N'EST PAS** un bureau à domicile.

#### Le propriétaire de l'entreprise doit être :

- un **résident de l'Ontario** qui exploite une entreprise en Ontario.
- **une personne de 18 ans ou plus** au moment de présenter la demande.
- un **citoyen canadien ou résident permanent**.

#### L'entreprise doit avoir réalisé le processus de demande :

- **l'évaluation des besoins en matière numérique** du programme Digital Main Street.
- **la formation en ligne.**
- la rédaction du **Plan d'optimisation en matière numérique.**

*L'OBIAA se réserve le droit de déterminer l'admissibilité des entreprises au cas par cas.*

### Notes additionnelles

- **Les entreprises ayant déjà reçu une subvention de Digital Main Street Ne peuvent PAS présenter une nouvelle demande.**
- Les grandes sociétés **ne peuvent pas** présenter une demande de Subvention pour l'optimisation en matière de numérique (plus de 50 employés).
- Les entreprises **ayant plus d'un** emplacement peuvent présenter **une (1)** seule demande de Subvention pour l'optimisation en matière de numérique.
- Les propriétaires de plus d'une entreprise peuvent présenter **une** seule demande de subvention.
- Les ZAC **ne sont pas** admissibles à la subvention, mais peuvent participer à toutes les formations.
- Des documents en français sont disponibles sur demande.



## Lignes directrices et FAQ relatives à la Subvention pour l'optimisation en matière de numérique 2021 *Suite*

### Dépenses admissibles

#### Quels coûts sont admissibles (excluant la TPS/TVH) ?

- **Marketing numérique**
  - Embauche d'experts-conseils, d'une agence ou d'une personne pour réaliser des initiatives de marketing numérique
- **Site web**
  - Nouvelle conception ou amélioration d'un site Web existant
  - Conception d'un nouveau site Web
  - Coûts de photographie ou de vidéographie pour la production de photos ou de vidéos
  - Mise en œuvre du commerce électronique
  - Conformité aux exigences en matière d'accessibilité
- **Logiciels**
  - Logiciels de graphisme
  - Logiciels de productivité (LastPass, Hootsuite, Dropbox, etc.)
  - Logiciels relatifs aux médias sociaux (Hootsuite, Buffer, etc.)
  - Logiciels de sécurité
  - Autres logiciels décrits dans le PON
- **Formation numérique**
  - Formations continues sur les technologies numériques (en ligne et en personne)
- **Matériel (limite de 1 000 \$)**
  - Système de terminaux de point de vente
  - Il doit s'agir de matériel nécessaire (à la discrétion de l'OBIAA)

#### Quels coûts ne sont pas admissibles ?

- Achats faits avant l'approbation de la subvention
- Microsoft Office ou l'équivalent
- Hébergement de sites Web
- Renouvellement du nom de domaine
- Renouvellement d'un abonnement à un logiciel
- Affiches et impression, y compris les affiches DEL et numériques
- Matériel non nécessaire ou excessif (ou matériel que vous avez déjà ou que vous voulez mettre à niveau) (à la discrétion de l'OBIAA)
- Nouvelle conception de logo ou conception d'une nouvelle marque
- iPhones ou téléphones cellulaires de tout genre
- Le salaire du propriétaire de l'entreprise ou du personnel déjà en place pour exécuter le projet
- L'achat d'un terrain, d'un immeuble ou d'un véhicule
- **Tous les coûts qui ne sont pas énumérés sous « Coûts admissibles » sont considérés comme étant INADMISSIBLES**
- Si vous avez des questions sur l'admissibilité, vous pouvez communiquer avec nous à [grants@obiaa.com](mailto:grants@obiaa.com)



## Lignes directrices et FAQ relatives à la Subvention pour l'optimisation en matière de numérique 2021 *Suite*

### Comment puis-je présenter une demande?

Le portail pour la présentation des demandes de Subvention pour l'optimisation en matière de numérique sera ouvert à partir du **15 juillet 2021** et continuera d'accepter des demandes jusqu'au **30 novembre 2021** (ou jusqu'à épuisement des fonds). Le processus de présentation de demandes est formé de deux étapes principales.

#### Étape 1 – Demande :

1. Créez un compte dans [digitalmainstreet.ca/ontario-fr/](https://digitalmainstreet.ca/ontario-fr/)
2. Répondez aux questions de l'évaluation en matière de besoins numériques.
3. Répondez au questionnaire sur l'admissibilité et les exigences; vous recevrez un courriel invitant votre entreprise à continuer le processus de demande.
4. Suivez la formation en ligne pour parfaire vos compétences en littératie numérique.
5. Rédigez votre Plan d'optimisation en matière numérique (PON).
6. Soumettez votre demande qui inclut des renseignements sur votre PON et un budget détaillé (coûts sans TVH).
7. Soumettez une copie de votre facture d'impôts fonciers ou de votre bail ou une lettre de votre propriétaire indiquant que vous payez des impôts fonciers commerciaux.
8. Soumettez une copie de votre numéro d'entreprise, de vos statuts constitutifs ou de votre inscription d'entreprise.
9. Soumettez une photo de la devanture de votre commerce ou du type d'entreprise, ainsi qu'une photo d'intérieur des opérations commerciales.

**\*\*NOTE:** Les entreprises **DOIVENT** réaliser l'évaluation, réussir le questionnaire d'admissibilité, suivre la formation en ligne et rédiger leur Plan d'optimisation en matière numérique **AVANT** de présenter une demande.

#### Étape 2 – Examen et octroi :

- L'OBIAA examinera la demande et, une fois qu'elle sera approuvée, l'entreprise recevra une entente qui sera exécutée entre le propriétaire et l'OBIAA.
- À la réception de l'entente signée, l'OBIAA remettra la subvention de 2 500 \$ à l'entreprise pour qu'elle puisse mettre en œuvre son PON.

#### Quelles sont mes obligations une fois que j'ai signé l'entente ?

- Les fonds doivent être utilisés pour le projet décrit dans le PON et les dépenses doivent correspondre au budget établi.
- Un écart de 15 % est permis pour les éléments du budget, sauf pour le matériel.
- Tous les reçus relatifs aux dépenses doivent être conservés pendant sept (7) ans dans l'éventualité où la partie prenante doit vérifier ces dépenses.
- Le rapport final et le sondage doivent être remplis et soumis à temps
- Tous les demandeurs doivent respecter les lois en vigueur.
- Tous les demandeurs doivent accepter que leur dénomination sociale et leurs coordonnées soient divulguées au gouvernement pour la préparation d'activités et d'histoires de réussite.

### Où puis-je trouver de plus amples renseignements?

Visitez [digitalmainstreet.ca/ontario-fr/](https://digitalmainstreet.ca/ontario-fr/) pour obtenir de plus amples renseignements sur le calendrier du projet et des directives sur la présentation d'une demande de Subvention pour l'optimisation en matière de numérique.



## Lignes directrices et FAQ relatives à la Subvention pour l'optimisation en matière de numérique 2021 *Suite*

### AUTRES QUESTIONS:

- **Dois-je être situé dans une zone commerciale centrale ou dans un quartier avoisinant une rue principale ?**
  - **Non**, Toutefois, vous devez pouvoir démontrer que vous avez un établissement **brique et mortier** (c.-à-d. avoir un emplacement physique et ne pas être une entreprise à domicile) et que vous payez des impôts fonciers commerciaux (directement ou indirectement).
- **Une fois que j'ai répondu au questionnaire sur l'admissibilité, puis-je commencer mon projet ?**
  - **Non**, le processus d'évaluation préalable ne fait pas en sorte que vous êtes approuvé pour la subvention. Vous devez quand même suivre le processus de demande pour obtenir l'approbation finale.
- **Qu'est-ce que je dois faire si je ne reçois pas de courriel après avoir répondu au questionnaire sur l'admissibilité ?**
  - **Vérifiez vos pourriels!** Il s'agit d'un processus automatisé. Vous devriez recevoir un courriel dans les deux heures. Si l'adresse électronique que vous avez entrée dans le système est exacte, vous recevrez un courriel vous invitant à présenter une demande ou vous indiquant que votre entreprise n'est pas admissible.
- **Est-ce que la subvention constitue un revenu ?**
  - **Non**, cette subvention constitue une réduction d'une dépense. Consultez [https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/revenu-petites-entreprises-travailleurs-independants/impot-revenu-entreprises/revenus-entreprise/sources-revenu.html#gvrnmnt\\_grnts](https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/revenu-petites-entreprises-travailleurs-independants/impot-revenu-entreprises/revenus-entreprise/sources-revenu.html#gvrnmnt_grnts)
- **Dois-je inclure la TVH dans mes calculs budgétaires ?**
  - **Non**, La TVH sur les dépenses relatives à la subvention peut être demandée dans la déclaration de TVH que vous soumettez à l'Agence du revenu du Canada. Si vous l'incluez dans votre demande de subvention, vous réclamez ces montants deux fois !
- **Je n'ai pas de numéro d'entreprise. Que dois-je faire?**
  - Toutes les entreprises (constituées en société ou à propriétaire unique) exploitées en Ontario doivent s'inscrire au numéro d'entreprise. Ce numéro vous permet d'imposer la TVH et, si vous avez du personnel, de verser des retenues à la source.
  - Consultez votre comptable ou votre bureau local de services fiscaux.
  - Vous pouvez soumettre une copie de vos versements de TVH comme document à l'appui avec votre demande.
- **Où puis-je trouver un fournisseur de services numériques ?**
  - Vous pourriez trouver un fournisseur local en consultant le répertoire de Digital Main Street. Vous pouvez chercher par région pour voir s'il y a des fournisseurs appropriés près de chez vous.
  - Communiquez avec votre ZAC, chambre de commerce locale ou bureau de développement économique local pour demander des recommandations de fournisseurs de services de marketing numérique.
- **Je suis le propriétaire de plusieurs entreprises qui sont toutes constituées en sociétés distinctes. Est-ce que toutes mes entreprises peuvent demander la Subvention ?**
  - Le règlement est le suivant : un propriétaire, une entreprise, un emplacement, une subvention. Si vous avez un associé pour une de vos entreprises et que cette entreprise est une différente société, votre associé peut demander la subvention.





## Lignes directrices et FAQ relatives à la Subvention pour l'optimisation en matière de numérique 2021 *Suite*

### AUTRES QUESTIONS *Suite*

- **J'ai commencé un projet et je me rends compte que je dois changer de plan. Dois-je demander une approbation avant de poursuivre ?**
  - Nous savons que les projets et budgets peuvent changer. Pourvu que la dépense soit une dépense admissible, ce n'est pas nécessaire de demander une approbation. Par contre, si vous voulez acheter du matériel, vous devez obtenir une approbation préalable.
- **Qu'arrive-t-il si je ne dépense pas le montant complet de la subvention avant la date limite indiquée dans l'entente ?**
  - Vous devez aviser l'OBIAA des retards dans la mise en œuvre de votre Plan d'optimisation en matière numérique. Envoyez un courriel à votre coordonnateur ou coordonnatrice.
- **Si ma petite entreprise est située dans une zone industrielle, suis-je quand même admissible ?**
  - **Oui**, les petites entreprises situées dans une zone industrielle pourraient être admissibles; il faut simplement que le zonage industriel permette l'exploitation d'une entreprise commerciale. L'entreprise doit être clairement ouverte au grand public, c'est-à-dire que les membres du public peuvent se présenter et acheter des produits et des services sur place. Les entreprises admissibles doivent fournir des documents à l'appui, comme un relevé d'impôts fonciers ou une entente de location, ainsi que des photos **de l'extérieur et de l'intérieur** de l'emplacement brique et mortier. La photo extérieure doit montrer l'affiche commerciale à l'extérieur de cette entreprise et la photo intérieure doit montrer clairement l'espace réservé où les transactions commerciales ont lieu.
- **J'ai présenté une demande antérieurement, mais la subvention m'a été refusée. Puis-je présenter une nouvelle demande ?**
  - **Oui**, il n'est pas nécessaire de répondre aux questions de l'évaluation des besoins numériques, mais vous devez répondre au questionnaire sur l'admissibilité, suivre la formation en ligne et soumettre votre demande qui doit inclure votre Plan d'optimisation en matière numérique.
- **Qu'arrive-t-il si je présente une demande en utilisant mon nom commercial, mais que mon numéro d'entreprise ou mes statuts constitutifs sont inscrits sous un différent nom ?**
  - Vous devez présenter des documents qui indiquent qu'il s'agit de la même entreprise, comme votre Permis principal d'entreprise, des documents bancaires ou des factures de services publics.
- **J'aimerais utiliser la subvention à des fins de marketing. Est-ce que l'impression de matériaux publicitaires est une dépense admissible ?**
  - L'impression de magazines, de journaux, de menus, de chevalets et de cartes professionnelles **N'EST PAS** une dépense admissible. Même si vous y mentionnez votre site Web, page Facebook, Instagram ou mot-clic, ce n'est pas considéré comme une dépense « numérique » admissible.
- **Quelle est la durée de la période de subvention ?**
  - Les bénéficiaires de la subvention ont **jusqu'au 28 février 2022 pour terminer** leur projet et soumettre leur rapport final/répondre à l'enquête, quelle que soit la date de début de leur convention de subvention..
- **Si j'ai des questions, à qui dois-je m'adresser ? À DMS ou à l'OBIAA ?**
  - L'OBIAA est responsable du programme de subvention. Chaque demandeur se verra assigner un coordonnateur ou une coordonnatrice. Vous pouvez communiquer avec eux ou envoyer vos questions à [grants@obiaa.com](mailto:grants@obiaa.com)